



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 04-06/2026

Séance du lundi 15 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la villa du Prieuré en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Convocation : Le 9 juin 2026

Nbre de Conseillers :

- en exercice : 27 - présents : 23
- pouvoirs : 4 - votants : 27

PRESENTS : Bruno LYONNAZ, Christina MALAPLATE, Yves VANHELMON, Valérie BONNEFOY-VERNAY, Claude RICHARD, Guénaële GLABAY, Michel METRAL-BOFFOD, Martine POINTET, Nuanchan DUCROCQ, Didier VALLÉE, Pierre-André VILLENEUVE, Stéphane GODEUX, Marie GENOT, Sébastien DOMENJOUR, Aude FERASIN, Marie-Laure MELCKMANS, François-Xavier RITZ, Olivia COSTA-HAMEZ, Gabin BARAN, Cyrille MAGNIEN, Caroline MORRONGIELLO, Philippe HÉMARD, Cindy SANCHEZ DIAZ

ABSENTS EXCUSES : David FLANDIN, Isabelle BASSET, Séverine PARIS, Emile BOT.

POUVOIRS :

David FLANDIN a donné pouvoir à Guénaële GLABAY

Isabelle BASSET a donné pouvoir à Valérie BONNEFOY-VERNAY

Séverine PARIS a donné pouvoir à Marie-Laure MELCKMANS

Emile BOT a donné pouvoir à Didier VALLEE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Gabin BARAN

Objet : Budget principal

Approbation du budget supplémentaire 2026

Rapporteur : Monsieur Yves VANHELMON, adjoint au Maire délégué aux Finances

Le Conseil municipal,

Vu la délibération n° DE03-02/2026 du 18 février 2026 portant approbation du budget primitif 2026,

Vu la délibération n° DE02-06 / 2026 approuvant le compte financier unique pour 2025,

Vu la délibération n° DE03-06 / 2026 approuvant l'affectation définitive des résultats 2025,

Après avis favorable de la commission Finances en date du 28 mai 2026,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPTE** le budget supplémentaire de l'exercice 2026 pour le budget principal, intégrant les résultats définitifs de 2025, conformément au tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	BP	Proposition	Chapitre	BP	Proposition
011 – Charges à caractère général	1 878 360 euros	+ 60 500 euros	70 – Produits des services, domaines et ventes diverses	843 440 euros	+ 31 651.53 euros
012 – Dépenses de personnel	2 734 197.71 euros	- 45 473.47 euros	731 – Fiscalité locale	3 633 871 euros	+ 5 400 euros
65 – Charges de gestion courante	575 690 euros	+ 9 905 euros	75 – Autres produits de gestion courante	166 000 euros	+ 70 056.60 euros
67 – Charges exceptionnelles	10 000 euros	+ 17 520 euros			
023 – Virement à la section d'investissement	345 500 euros	+ 64 656.60 euros			
Total Budget Supplémentaire		+ 107 108.13 euros	Total Budget Supplémentaire		+ 107 108.13 euros

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	BP	Proposition	Chapitre	BP	Proposition
			001 – Solde d'exécution positif reporté	2 815 163.62 euros	Identique
			1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	1 090 133 euros	Identique
20 – Immobilisations incorporelles	190 737.11 euros	+ 7 650 euros	041 – Opérations patrimoniales	1 368 907.19 euros	+ 34 770.04 euros

21 – Immobilisations corporelles	2 143 405.94 euros	+ 24 204.24 euros	021 – Virement de la section de fonctionnement	345 500 euros	+ 64 656.60 euros
23 – Immobilisation en cours	3 305 950.37 euros	+ 32 802.36 euros			
041 – Opérations patrimoniales	1 368 907.19 euros	+ 34 770.04 euros			
Total Budget supplémentaire		+ 99 426.64 euros	Total supplémentaire	Budget	+ 99 426.64 euros

Ainsi fait et délibéré à SEVRIER, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Maire

Bruno LYONNAZ

Le secrétaire de séance

Gabin BARAN

Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécurse citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire par le Maire le :

Mis en ligne le :

Télétransmis en Préfecture le :

Publié le :